



COMMUNE D'UNIEUX
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

Le lundi huit avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON, Gisèle ARSAC, Fabrice CORDAT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Juliette HAUW, Pascal PEYRAT, Karine RICORT, Laurent LAFRÉCHOUX, Nicolas DUTARTRE, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON.

Pouvoirs déposés : Mme Corinne CABUT à Mme Monique FAURAND, Mme Véronique ROMEYER à M. Daniel RATHIER, M. Philippe BEAUNE à M. Pascal PEYRAT, M. Jean-Yves CHAUSSIN à Mme Gisèle ARSAC, Mme Nathalie RAFFIN à Mme Juliette HAUW, M. Stéphane CESARATTO à M. Christophe FAVERJON, Mme Morgane RICHARD à M. Fabrice MIALON, Mme Clémentine PAGNIER à Mme Djida OUCHAOUA, M. Frédéric BATTIE à M. Bernard CHAPELON, M. Rémi FAVIER à Mme Carmela LEDDA.

Excusée : Mme Véronique RESSEGUIER.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 18 - Nombre de votants : 28

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

DÉLIBÉRATION N°2024-04-01

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2024

VU les articles L 2311-1 et L 2312-1 à L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal de la commune,
CONSIDÉRANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil municipal du 18 mars 2024,
VU la réunion de la Commission des Finances en date du 26 mars 2024,
VU le tableau des effectifs,
CONSIDÉRANT le projet de budget primitif principal de l'exercice 2024 soumis au vote par nature avec présentation fonctionnelle,
CONSIDÉRANT que les crédits sont votés par chapitre sauf si le Conseil municipal décide de voter les crédits par article,

LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 24 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS,

- **APPROUVE** le budget primitif de la Commune de l'exercice 2024 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	4 003 327,50 €	4 003 327,50 €
Fonctionnement	10 171 327,50 €	10 171 327,50 €

- **DÉCIDE** de voter le budget principal par chapitre.
- **APPROUVE** le tableau des effectifs.
- **APPROUVE** les principaux travaux contenus dans le budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à lancer les procédures de commandes publiques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203168-20240408-DELIB2024-04-01

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024
Publication : 15/04/2024



Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à UNIEUX, le 8 avril 2024.

Le Maire, Christophe FAVERJON.

